

# LE PASS' LOISIRS 2024

## ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA MSA GIRONDE

Pour tout renseignement et envoi de votre dossier :

- ▶ Mail : [msa33saf.blf@msa33.msa.fr](mailto:msa33saf.blf@msa33.msa.fr)
- ▶ Téléphone : 05 56 01 83 40  
(permanences téléphoniques les mardis  
et les jeudis après-midi de 13h30 à 17h)

Les élus de la MSA ont décidé de soutenir l'accès aux loisirs des assurés de la MSA Gironde en lançant un PASS'LOISIRS auquel vous êtes éligibles. Grâce au Pass'Loisirs, bénéficiez d'une aide sous la forme d'un remboursement :

- ▶ pour une activité de loisirs pour votre enfant ;
- ▶ pour une activité réalisée en famille.

Bénéficiez d'une aide de 100 € par famille pour 2024, à utiliser pour les loisirs de vos enfants et/ou des loisirs en famille entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 octobre. Bonus de 50 € par enfant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Cette aide a un budget limité. Votre demande ne pourra aboutir que dans la limite des fonds disponibles.

### Loisirs enfants

Votre enfant pratique une activité sportive culturelle ou une activité de loisirs encadrée par une association loi 1901 ou agréée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

**Le pass'loisirs peut vous aider au financement :**

- ▶ d'une licence sportive ;
- ▶ d'une adhésion à une ou plusieurs activités de loisirs ;
- ▶ de leçons de natation.



### Loisirs en famille

Vous participez à une activité ou une sortie en famille avec vos enfants. Au moins un parent et un enfant doivent participer ensemble à l'activité.

**Les activités possibles :**

- ▶ événements sportifs, spectacles musicaux, culturels ;
- ▶ cinémas, bowlings, patinoires, laser-game, paint ball, piscine ;
- ▶ parcs d'attractions, aires de jeux, zoos, visites culturelles.

### Conditions d'attribution :

- ▶ Vous êtes assurés MSA avec un enfant couvert en maladie, ou au moins deux enfants ouvrant le droit à des allocations familiales ;
- ▶ Vous avez un quotient familial inférieur ou égal à 900 € en février 2024.

# LE FORMULAIRE PASS'LOISIRS

Nom, prénom du parent assuré MSA :

Numéro de sécurité sociale :

## ► LOISIRS ENFANTS

Nom et prénom de l'enfant	Nom de l'activité	Nom de la structure	Date	Coût total

## ► LOISIRS EN FAMILLE

Nom de l'activité	Date	Coût total

Fait à :

Le :

Signature de l'allocataire :

**Mention d'information :** Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un mail au DPO (Délégué à la Protection des Données) de la Caisse à contact\_t\_dpo.blf@msa33.msa.fr ou envoyer votre courrier à l'attention du DPO - MSA Gironde - CS 51585, 33052 BORDEAUX Cedex.

**IMPRIMÉ À RETOURNER AVANT LE 15 OCTOBRE 2024**

Soit par mail : msa33saf.blf@msa33.msa.fr

Soit par courrier : MSA Gironde

Département Action Sanitaire et Sociale

CS 51585, 33052 BORDEAUX Cedex

**⚠️ Accompagné des pièces justificatives suivantes :**

Pour recevoir le versement :

- Loisirs enfants : une facture acquittée de l'activité.
- Activité en famille : les tickets d'entrée de l'activité ; la facture nominative de l'activité.



L'essentiel & plus encore